

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
02/12/2025	02/12/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL, Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Ludivine CHEVALIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.12.2025-8

▪ 8°) Prolongation de la convention d'occupation précaire du logement 8 route de Sablé –
(délibération N° 08.12.2025-8) :

Cette convention est arrivée à échéance. Les locataires demandent la possibilité de la renouveler pour un an.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable et décide de prolonger la convention d'occupation précaire concernant le logement situé 8 route de Sablé dans les mêmes conditions jusqu'au 30 novembre 2026 et autorise Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 9 décembre 2025

pour copie conforme
Louplande, le 9 décembre 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Ludivine CHEVALIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20251208-08122025-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Affichage : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

